

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

DECRET N°95/60..... du 08 Mars..... 1995
Portant nomination du Conseiller à la Communication,
Chargé des Relations Publiques
du Président de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 92/926 du 10 novembre 1992 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 95-31 du 23 janvier 1995 portant nomination du Ministre à la Présidence, Directeur du Cabinet du Président de la République ;

Vu l'arrêté n° 942 du 23 mars 1954 fixant les règles à suivre, en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale Française ;

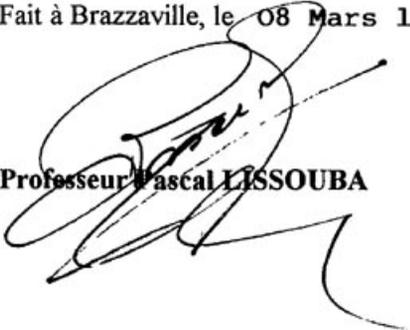
DECRETE :

Article premier : Monsieur (MAPINGOU-MITOUMBI Marc) est nommé Conseiller à la Communication, Chargé des Relations Publiques du Président de la République.

Article 2 : Monsieur (MAPINGOU-MITOUMBI Marc) percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera ~~publié~~ ^{enregistré} publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 08 Mars 1995


Professeur Pascal LISSOUBA